

Tentative d'explication des coups d'état à répétition au Lesotho

EVERISTO BENYERA, PHD*

L'histoire du Lesotho est jonchée de coups d'état militaires, et le dernier en date, dont l'authenticité est contestable, a compliqué le rôle d'ores et déjà complexe de l'armée dans la politique nationale sud-africaine. Le présent article expose ce qu'il définit comme un cocktail dangereux, qui oppose l'armée et le monarque dans la politique du Lesotho¹. À cet effet, il explore tout d'abord l'histoire des relations entre le monarque et l'armée en s'inscrivant dans le cadre théorique de la colonialité du pouvoir². Cette relation apparaît ici comme un rapport de légitimation, de délégitimation et de relégitimation³. Certains auteurs la qualifient d'antagonisme perpétuel et soutiennent qu'elle n'a jamais été censée fonctionner⁴. Les deux institutions tendent par conséquent à entretenir des rapports d'amour-haine, s'opposant par moment tout en se renforçant mutuellement à un autre niveau. Dans cette relation, les tensions apparaissent quand l'armée délégitime le monarque et l'état, l'obligeant ainsi à tenter de retrouver sa légitimité. L'ampleur de ces tensions se reflète notamment dans les multiples coups d'état militaires qui ont ébranlé la monarchie pendant des décennies.

Le dernier coup d'état militaire perpétré au Lesotho a eu lieu le 1^{er} septembre 2014. Il s'agit du sixième putsch réussi dans le pays depuis 1970. Ce coup d'état se distingue des précédents dans la mesure où il a été contesté par de nombreux acteurs, dont son voisin puissant et influent, à savoir l'Afrique du Sud, et l'organisation régionale appelée Communauté de développement d'Afrique australe

*Dr. Everisto Benyera est maître de conférence à la faculté de science politique de l'Université d'Afrique du Sud, à Pretoria, en Afrique du Sud. Il est titulaire d'un doctorat en politique africaine de la même université et étudie les mécanismes de la justice transitionnelle, et plus particulièrement les initiatives traditionnelles de consolidation de la paix.

La première version du présent article a été présentée lors d'un séminaire intitulé *African Government Forces: New Theoretical and Methodological Approaches*, organisé par le Nordic Africa Institute à Uppsala, en Suède, les 1^{er} et 2 décembre 2014.

Remerciements : je remercie le Professeur Sabelo Ndlovu-Gatsheni, dont la leçon inaugurale intitulée « Coloniality of Power in Development Studies and the Impact of Global Imperial Designs on Africa » constitue le cœur du présent article. Je remercie également le Dr. Thabisi Hoeane de la faculté de science politique de l'Université d'Afrique du Sud pour la contextualisation de mon analyse.

(CDA). À l'époque, le premier ministre Thomas Thabane a prétendu que le coup d'état avait été instigué par son adjoint, ce qui a valu à ce dernier un bref exil en Afrique du Sud. Sur le terrain, le putsch a été mené par le général de corps d'armée renégat Kennedy Tlali Kamoli qui a été relevé de son commandement le vendredi 29 août 2014. Dans le cadre d'une confrontation inhabituelle opposant la police à l'armée, l'armée est parvenue à soumettre la police montée du Lesotho pendant une courte période. D'après Rupiya et Mothoagae, l'armée a confisqué près de 250 armes issues des arsenaux de la police, ainsi que tous les uniformes disponibles⁵. Cette mesure a été prise après le tir fatal qui a coûté la vie à un officier de police et blessé trois autres officiers soupçonnés de s'être opposés au putsch.

Le présent article soutient que, pour expliquer la récurrence des coups d'état militaires au Lesotho, le cadre théorique classique reposant sur le concept du changement de régime contraire à la constitution est insuffisant car il ne tient pas compte des facteurs historiques qui continuent de hanter le processus d'édification de la nation et de l'État au Lesotho. Ce concept très fluide est sujet à manipulation, en particulier par les forces militaires et extérieures. L'incapacité de la CDA à agir fermement dans les circonstances supposées constituer un changement de régime contraire à la constitution est bien connue. L'organisation régionale dénonce, en principe, de telles pratiques, mais elle ne dispose pas des moyens nécessaires pour les renverser. De tels événements sont survenus à l'île Maurice en 2009, lorsque Mark Ravanomana a remporté les élections mais s'est vu dans l'incapacité d'exercer sa fonction en raison des rapports compliqués entre l'État et l'armée de ce pays.

Le présent article prend pour point de départ le concept de colonialité par opposition aux autres théories libérales, ainsi que celles qui considèrent la persistance des coups d'état militaires au Lesotho comme un problème juridique ou démocratique. Il tente d'apporter une réponse aux quatre questions suivantes : 1) Quel est le contexte historique dans lequel s'inscrivent les relations actuelles entre le monarque et l'armée du Lesotho ? 2) Quel est l'état de la relation entre l'armée et le monarque ? 3) Quelles sont les causes de la persistance des coups d'état militaires au Lesotho ? Et 4) pour conclure, le problème du Lesotho est-il un problème national ?

Bref historique de l'implication militaire dans la politique du Lesotho

Avant la colonisation, le Lesotho n'était pas dirigé par un monarque absolu. Suite aux guerres dites *Lifaqane*, entre 1815 et environ 1840, le roi Moshoeshoe a réuni les nombreuses populations fragmentées parlant le sésotho pour former une nation protégée par la forteresse de montagne de l'actuel Lesotho. Moshoeshoe

n'était pas issu d'une famille de puissants chefs, mais ses qualités lui ont permis plus tard de rassembler la nation Basotho autour de sa chefferie, avec l'aide des Britanniques. Les Basotho ont perdu une grande partie de leurs terres arables au profit des paysans boers vivant dans l'actuelle province sud-africaine de l'État-Libre, se voyant contraints de vivre dans les montagnes où les cultures étaient impossibles en raison du climat rigoureux. Cette situation a entraîné la dépendance du Lesotho vis-à-vis de l'Afrique du Sud, qui persiste encore aujourd'hui. Elle est l'expression d'une colonialité du pouvoir car la terre utilisée pour produire des cultures marchandes avec la main-d'œuvre sotho bon marché a été confisquée au peuple Sotho par la force. Les aliments étaient ensuite vendus aux Basotho qui n'avaient plus la possibilité de cultiver leurs propres terres arables. D'une certaine manière, les Sotho ont été capturés par les Boers de l'État-Libre⁶.

Par la suite, Moshoeshoe a cherché et obtenu la reconnaissance et la protection britannique, au même titre que le Botswana et le Swaziland. Auparavant, les rois sotho avaient des comptes à rendre à leur peuple. L'arrivée de la « protection » britannique a également introduit le modèle monarchique britannique qui demande au peuple de rendre des comptes au monarque. Ce deuxième tournant dans l'histoire troublée du Lesotho a eu un effet considérable sur la relation entre le monarque et son peuple. Le pouvoir a été transféré du peuple au monarque, ce qui explique quatre facteurs : 1) la disposition constitutionnelle qui régit la monarchie et la rend cérémonielle, 2) les tentatives désespérées du monarque pour exercer une influence politique en révisant sa position en fonction des différentes factions militaires et alliances politiques du Lesotho, 3) le mécontentement des Basotho à l'égard de leur monarchie actuelle qu'ils considèrent à juste titre comme une création coloniale visant à servir et préserver le monarque plutôt que le peuple, et 4) la cause partielle de l'échec de la monarchie constitutionnelle du Lesotho, qui avant l'importation du modèle britannique fonctionnait selon un modèle fédéral rotatif qui n'était pas assujéti à Moshoeshoe mais lui devait allégeance. Tout simplement étranger aux Basotho, l'actuel modèle britannique de monarchie constitutionnelle crée un terrain propice à l'émergence de factions politiques et militaires. Selon ce modèle, le roi est le chef de l'État, mais il ne participe pas aux activités politiques, tandis que le premier ministre, qui est le chef du gouvernement, exerce le pouvoir exécutif.

Pour leur part, les colonisateurs britanniques souhaitaient établir au Lesotho une monarchie stable avec une lignée prévisible, qu'il leur serait facile de contrôler. Il s'agit ici de la manifestation classique de la colonialité du pouvoir qui divise pour mieux régner. Au moment de l'indépendance en 1965, la mauvaise expérience des Basotho s'est poursuivie, à la seule différence que le Lesotho était désormais dirigé par des noirs, en grande partie sous le joug de son seul voisin, l'Afrique

du Sud. La dynastie Moshoeshoe telle que nous la connaissons aujourd'hui a été renforcée lors de l'indépendance. Elle demeure un projet colonial britannique, alors que l'armée reste un projet sud-africain. De leur côté, les élites politiques du Lesotho n'ont pas pris la peine de réformer le système politique, et ce pour plusieurs raisons, la principale résidant dans le fait qu'un tel système leur permettait de continuer à contrôler la monarchie. Sans véritable pouvoir, la monarchie se rallie habituellement à l'armée ou à certaines fractions de l'élite politique pour préserver une légitimité constante, d'où l'argument avancé ici que la relation entre la monarchie et l'armée du Lesotho est un rapport de légitimation, délégitimation et relégitimation.

Cette situation a entraîné une série de coups d'état, qui seront brièvement évoqués ci-après. Le premier est perpétré en 1970 par le premier ministre Leabua Jonathan, qui annule les élections et prend le pouvoir suite à la défaite du candidat soutenu par l'armée contre Ntsu Mokhehle, membre du Basotho Congress Party. Dans ce cas, le chef a pris le pouvoir avec l'appui de l'armée après la victoire aux élections du candidat auquel il était opposé. Le second coup d'état a lieu en janvier 1986 avec la prise de pouvoir du roi Moshoeshoe II, soutenu par une faction militaire dirigée par le général Justin Lekhanya. Intrônisé par l'armée comme dirigeant du pays, le roi promulgue l'ordonnance dite *Lesotho Order (No. 2) of 1986*, qui confère au roi lui-même tous les pouvoirs exécutifs et législatifs. Le roi devait gouverner avec l'aide d'un conseil militaire composé de six membres et dirigé par le général de division Justin Metsing Lekhanya⁷. Il promulgue également l'ordonnance dite *Suspension of Political Activities Order No. 4 of 1986*, qui suspend l'interdiction d'exercer une activité politique⁸. Cet antagonisme entre armée et monarchie s'est soldée par une séparation amère, chaque partie reprochant à l'autre de retarder le retour au pouvoir d'un gouvernement civil démocratiquement élu. Cet exemple illustre ce que le présent article désigne comme la relation de légitimation, délégitimation et relégitimation que la monarchie entretient avec l'armée.

Le troisième coup d'état survient en février 1990 suite à une lutte de pouvoir au sein de l'alliance entre le monarque et l'armée, contraignant le roi Moshoeshoe II à l'exile en Suède. Certains affirmaient avec ironie que le roi était en congé sabbatique en Angleterre⁹. Le roi Letsie III a mené un autre putsch en août 1994 avec l'aide d'une faction militaire afin de destituer le dirigeant politique démocratiquement élu, Ntsu Mokhehle. Moins d'un an plus tard, en janvier 1995, l'armée avait rétabli Moshoeshoe II sur le trône. La mutinerie de jeunes officiers met fin à trois années de paix relative en septembre 1998. Le coup d'état le plus récent, mais certainement pas le dernier, a été perpétré en septembre 2014 contre Thomas Thabane, qui était alors premier ministre. Ces coups d'état à répétition mettent en lumière la question du rôle du monarque dans la vie politique du Lesotho.

Sur la scène politique, le débat sur le rôle du monarque dans le Lesotho postcolonial initié dès le début des années 1960 opposait deux camps dominants. Le premier était représenté par le Basotho Congress Party (BCP), le principal parti nationaliste qui plaidait en faveur d'une monarchie constitutionnelle avec une armée placée sous l'autorité du premier ministre. Ce camp entendait retirer au roi tout pouvoir exécutif. Le second groupe était mené par le Basotho National Party (BNP), un autre mouvement nationaliste qui souhaitait donner au roi le pouvoir exécutif et le commandement suprême des forces de sécurité. Ses représentants arguaient qu'en cas de conflit entre deux partis politiques il était préférable que l'armée soit dirigée par une personne neutre, comme le roi.

Les raisons qui ont poussé les nationalistes basotho à s'intéresser à ce point à l'éclatement des conflits dans le Lesotho postcolonial demeurent inexplicables. La situation a toutefois évolué avec la victoire aux élections du BNP contre le BCP. Les positions se sont alors subitement inversées, le BNP souhaitant désormais placer l'armée sous l'autorité du premier ministre, et non plus sous celle du roi, sans doute parce qu'ayant remporté les élections il souhaitait contrôler l'armée. De son côté, le BCP s'est mis à revendiquer le commandement suprême de l'armée pour le roi, considérant que s'était pour lui le seul moyen d'accéder officiellement à l'armée. Le BNP a été tout aussi surpris par sa victoire aux élections que le BCP l'a été de sa défaite. Le résultat inattendu des élections a déchaîné la malhonnêteté dans les rangs des politiques basotho qui ont alors cherché à s'aligner sur l'armée, évinçant ceux qui voyaient dans la police une source de pouvoir. Ceci explique en partie les affrontements entre la police et l'armée du Lesotho. Ce genre de pratiques politiques relègue l'idéologie et les autres considérations d'ordre politique au second plan, à mesure que le contrôle militaire devient l'ultime possession politique.

Le problème du Lesotho est-il un problème propre à ce pays ?

Globalement, les problèmes du Lesotho sont la famine persistante, les taux d'infection élevés par le VIH et le sida, la dépendance excessive vis-à-vis de l'Afrique du Sud en matière de travailleurs migrants et d'aide extérieure, le faible niveau de sécurité humaine, l'instabilité du gouvernement, la violence politique chronique, la faible croissance économique et un climat politique qui empêche les partis de mûrir. Un monarque irrité et ignoré par la scène politique qui tente de garder une influence politique en s'alliant à diverses coalitions et à certaines branches des forces de sécurité complique le problème du Lesotho, tout comme les intérêts nationaux et le rôle de son unique voisin, l'Afrique du Sud. Le fait que la province du Gauteng, le centre économique de l'Afrique du Sud, dépende lar-

gement de l'eau fournie par le Lesotho explique les nombreuses tentatives de Pretoria pour influencer les dirigeants du pays¹⁰.

Le problème du Lesotho est-il un problème propre à ce pays ? La réponse directe à cette question est non. Le problème du Lesotho est un problème de colonialité et un problème sud-africain. Michael Ward a justement observé dès 1965 que le Lesotho était l'otage économique de l'Afrique du Sud. J'ajouterai à cela la réticence de l'Afrique du Sud à libérer le Lesotho de cette situation. Ainsi, au moment de « l'indépendance » en 1965, le Lesotho est passé du colonialisme britannique à la domination sud-africaine, appelée colonialité. Ward fait le constat suivant :

Toutefois, même l'examen le plus superficiel de la situation économique révèle que la dépendance économique du Lesotho à l'égard de l'Afrique du Sud est amenée à croître, quel que soit le parti politique au pouvoir. Enclavé dans l'Afrique du Sud, le Lesotho a toujours été étroitement intégré à l'économie de la république en raison de sa position géographique particulière. Cette situation, renforcée par des conditions climatiques extrêmes et un relief inhospitalier, crée une dépendance externe qui réduit à néant tout désir politique d'autonomie totale¹¹.

Nous soutenons que la dépendance du Lesotho à l'égard de l'Afrique du Sud, dans pratiquement tous les domaines, n'est ni volontaire ni symbiotique, mais imposée et entretenue par la violence systémique exercée par l'Afrique du Sud. Cette interprétation s'oppose à celle du Haut-Commissaire du Lesotho à Londres qui considère que le Lesotho est « prisonnier de la géographie¹² ». L'Afrique du Sud bénéficie à plusieurs égards de l'instabilité du Lesotho, qu'il s'agisse des travailleurs migrants employés dans les mines, de l'eau vendue à bas prix par un voisin désespéré et de débouchés plus importants pour les produits sud-africains grâce à un libre accès au marché lesothan.

Reconceptualiser les coups d'état militaires au Lesotho

Il existe trois méthodes pour analyser la récurrence des coups d'état militaires au Lesotho : la perspective juridique qui considère ces putschs comme une série de changements anticonstitutionnels de gouvernement, la perspective libérale qui appréhende la question en termes simplistes et la réduit au problème de la démocratie fragile du Lesotho, et la perspective décoloniale défendue dans le présent article, qui voit dans ces coups d'état l'effet continu de matrices coloniales de pouvoir, de connaissance et d'être.

De nombreuses théories et explications ont servi à expliquer la prévalence des coups d'état militaires au Lesotho. La plupart ont généré de nouvelles questions sans répondre entièrement à la question initiale. Ndlovu-Gatsheni définit

l'état postcolonial comme un état « bien connu pour ses comportements aberrants tels que la répression, la brutalité, la corruption, l'inefficacité et l'incapacité à promouvoir le bien-être collectif de ses citoyens¹³. » Mais les causes du comportement aberrant de l'État africain demeurent inexplicables par la recherche universitaire.

Ndlovu-Gatsheni constate par ailleurs que plusieurs universitaires répondent à cette question en invoquant ce qu'il appelle « l'exceptionnalisme africain ». Cette thèse repose sur une « lecture statique tenant du relativisme culturel de la situation et du développement de l'Afrique¹⁴. » Il met en exergue l'explication de Patrick Chabal et Jean-Pascal Daloz pour son analyse efficace des problèmes globaux que rencontrent les pays africains postcoloniaux. Chabal et Daloz soutiennent que « le développement en Afrique est guidé par une logique différente de celle qui façonne le monde occidental ». Selon eux, le développement ou son absence est le résultat direct de l'obsession africaine pour la consommation à court terme (la politique du ventre). Ils soulignent par ailleurs que l'Afrique souffre d'une propension constante à recourir à des ressources extérieures, voire à en dépendre, plutôt qu'à des activités productives ou à ses propres économies. La présente analyse voit dans ces facteurs avérés des pièges coloniaux qui ont plongé le Lesotho dans le marasme politique qu'il connaît actuellement. Enfin, Chabal et Daloz affirment que ce qui peut apparaître comme un désordre aux yeux des étrangers est une manifestation de l'ordre pour les observateurs africains.

L'argumentation de Chabal et Daloz soulève une question simple en apparence, mais en réalité très complexe : quel est le problème du Lesotho ? Le problème du Lesotho est-il un problème purement national ? La perspective juridique évoquée plus haut analyse le problème lesothan comme un défi juridique, une série de changements anticonstitutionnels de gouvernement, ancrée dans les cinq catégories définies par l'Union africaine (UA). Selon Dirk Kotze, ces catégories sont les suivantes : 1) les putschs ou coups d'état contre des gouvernements démocratiquement élus (par exemple, les divers coups d'état du Lesotho), 2) l'intervention de mercenaires visant à remplacer des gouvernements démocratiquement élus, 3) l'éviction d'un gouvernement démocratiquement élu par des dissidents ou des rebelles armés, 4) le refus d'accepter le résultat d'une élection légitime ou le refus d'un gouvernement en exercice de transmettre le pouvoir au candidat ou au parti qui a remporté les élections (par exemple, à Madagascar, Andry Rajoelina a refusé de céder le pouvoir au président élu *Marc Ravalomanana en 2009*), et 5) l'élimination de la concurrence par la disqualification des candidats (par exemple, Blaise Compaore au Burkina Faso en 2014)¹⁵.

Cette classification de l'UA n'inclut pas la destitution par un soulèvement populaire, tel que le renversement du gouvernement de Zine El Abidine Ben Ali en Tunisie le 14 janvier 2011 et celui du président égyptien Hosni Moubarak le

11 février 2011. Cette approche juridique a pour principal défaut d'assimiler la tenue d'élections à l'existence d'une démocratie et de partir du principe qu'un gouvernement élu est un gouvernement légitime. La classification systématique des élections selon les catégories *libres et équitables* ou *libres et crédibles* accentue la confusion et incite à la manipulation des élections. Comme l'ont montré les élections de 2012 au Zimbabwe, les faibles exigences établies pour la tenue d'élections libres et démocratiques fait de la plupart des élections des scrutins libres et démocratiques, même les plus scandaleuses. La victoire écrasante d'Hosni Moubarak, élu avec 97 pour cent des voix en 2005, et le score similaire obtenu aux élections législatives en 2010, suivis par le soulèvement populaire qui a conduit à sa destitution en 2011, en sont la parfaite illustration¹⁶. Les dispositions de l'Union africaine sont tellement poreuses qu'elles ignorent le rôle des conflits armés internes dans la destitution inconstitutionnelle des gouvernements. Il est impossible de s'appuyer sur un tel cadre pour établir le diagnostic approprié des problèmes qui sont à l'origine des putschs à répétition du Lesotho.

La perspective démocratique libérale considère que les coups d'état militaires du Lesotho témoignent d'une absence de démocratie consolidée dans le pays. Les partisans de cette approche, dont fait partie l'Afrobaromètre, s'appuient sur des données empiriques pour démontrer que le Lesotho n'est pas une démocratie. Les paramètres retenus incluent la proportion de personnes interrogées qui rejettent le régime militaire, préfèrent la démocratie, privilégient un système multipartite, préfèrent choisir leurs dirigeants dans le cadre d'élections et préfèrent que les lois soient édictées par un parlement¹⁷. Ils fournissent une bonne description des préférences des Basotho mais une analyse réduite, voire non existante, des raisons qui motivent ces préférences, des causes de l'absence de démocratie ou de la récurrence des coups d'état militaires. Pour simplifier, le problème de la démocratie au Lesotho tient au fait que la démocratie y est inexistante. Il est très rare que la démocratie d'un pays soit garantie par d'autres pays. Ceci va à l'encontre du principe de souveraineté nationale. À partir du moment où la démocratie est imposée à un pays, elle cesse d'être démocratique et se mue en un autre régime, tel qu'une kakistocratie, une ploutocratie ou une mobocratie¹⁸. La protection de la démocratie du Lesotho par l'Afrique du Sud n'est autre que la manifestation de la colonialité du pouvoir, le véritable pouvoir étant entre les mains de l'Afrique du Sud, tout comme à l'ère coloniale, quand le régime de l'apartheid intervenait directement au Lesotho pour protéger ses intérêts nationaux.

L'auteur du présent article souhaite proposer une perspective alternative aux autres modèles évoqués ci-dessus, à savoir la perspective décoloniale. En quelques mots, la colonialité est la persistance de matrices coloniales de pouvoir longtemps après la fin officielle de la colonisation. Nelson Maldonado-Torres la décrit ainsi :

« [...] la colonialité est une structure de pouvoir invisible qui entretient les relations coloniales d'exploitation et de domination bien après la fin du colonialisme direct¹⁹. » Le recours à la perspective décoloniale permet de mieux comprendre la distinction entre la colonisation, la décolonisation et la colonialité. Prolongement de la colonisation, la colonialité s'appuie sur trois piliers : la colonialité du savoir, du pouvoir et de l'être.

Le concept de colonialité du pouvoir est particulièrement efficace pour expliquer les relations entre le monarque et l'armée au Lesotho. Défini par le penseur, sociologue et humaniste péruvien Anibal Quijano, ce terme désigne les structures coloniales de pouvoir, contrôle et hégémonie imposées essentiellement par l'Europe et les États-Unis aux pays du Sud, et qui continuent à être appliquées à travers le contrôle de l'autorité, du travail, de la sexualité et de la subjectivité²⁰. La colonialité du pouvoir complique, voire rend impossible, le développement du Lesotho dans la mesure où le pays reste piégé par ses anciens colonisateurs. Ndlovu-Gatsheni affirme que la colonialité du pouvoir :

[...] a placé l'Afrique à l'interface entre différents systèmes de valeur et différentes formes de logique : occidental et africain, urbain et rural, patriarcal et matriarcal, religieux et séculaire, nationaliste et tribal/ethnique, moderne et traditionnel, progressiste et conservateur, culturel et technique. [...] Jusqu'ici, les valeurs et concepts occidentaux coexistent difficilement avec les concepts africains, en partie parce que le colonialisme a manipulé et déployé aussi bien les concepts occidentaux qu'africains pour en faire des instruments de contrôle, de domination et d'assujettissement, détruisant ainsi certains concepts et valeurs de l'Afrique précoloniale pour en réinventer d'autres²¹.

D'après Ndlovu-Gatsheni, la situation mentionnée ci-dessus a entraîné la création d'une clique d'élites africaines « qui rêvent aussi bien en langue occidentale qu'en langue africaine²² ». Ces élites ont piloté le processus de décolonisation et dirigé les états postcoloniaux en Afrique. Si les défis qu'elles rencontrent sont nombreux, on peut les résumer comme la tentative de se décoloniser en s'appuyant sur un esprit colonial. Il en résulte des coups d'état à répétition et une culture du pillage profondément ancrée, comparable à l'accumulation primitive. Les pays comme le Lesotho doivent donc choisir entre l'approche traditionnelle et l'approche occidentale, et non tenter de concilier les deux sous peine de ne ressembler à rien, comme c'est le cas actuellement. À cet égard, le Lesotho peut profiter des enseignements tirés par des pays tels que le Japon. L'analyse du modèle japonais révèle qu'il est possible de développer un système politique hybride qui associe certains aspects culturels et des pratiques démocratiques modernes, pour créer un cadre politique dans lequel la culture et la tradition jouent en rôle complémentaire sans se concurrencer.

Autrement dit, la monarchie doit intervenir plus activement dans la politique du Lesotho et cesser d'exercer une fonction purement honorifique. Pour ce faire, elle doit cependant commencer par rétablir la situation antérieure dans laquelle le monarque rendait des comptes à son peuple et vice versa. Les dispositions constitutionnelles qui autorisent le premier ministre à court-circuiter le roi doivent être annulées pour donner à ce dernier davantage de pouvoir qu'au premier ministre. Ces dispositions empêchent le roi de prendre des décisions efficaces sur les questions politiques majeures.

Tentative d'explication des coups d'état à répétition au Lesotho

Il est difficile de comprendre la causalité des six coups d'état militaires perpetrés en moins de 40 ans d'indépendance dans un pays monolingue et monoculturel, deux principes qui favorisent habituellement l'unité et l'édification de la nation, et par conséquent la mise en place d'un état plus efficace. Il faut d'emblée admettre que le putsch de 2014 a été contesté par l'armée du Lesotho et par l'opposition²³. En revanche, certains universitaires comme Martin Rupiya soutiennent que la situation correspondait à toutes les définitions d'un putsch²⁴. S'il ne s'agissait pas d'un véritable coup d'état militaire, alors que s'est-il exactement passé ? Si cette action était orchestrée, pourquoi a-t-elle été orchestrée ? Contrairement à la position de Rupiya, le présent article prétend que le coup d'état était orchestré dans le but de créer un environnement compatible avec les opinions et les craintes définies par Thabane. Cette partie explique les raisons probables du coup d'état orchestré au Lesotho en 2014.

En théorie, un coup d'état militaire est un transfert irrégulier du pouvoir étatique par des forces armées régulières ou des forces de sécurité internes par la menace ou l'usage de la force²⁵. Ce sont les événements qui ont précédé le putsch d'octobre 2014 qui jettent le doute sur son authenticité. Thabane venait de dissoudre le parlement qui s'apprêtait à déposer une motion de censure en raison de son incapacité à contrôler les parties opposées au sein de la coalition gouvernementale depuis deux ans. Il s'agit du principal argument en faveur d'un putsch orchestré visant à créer l'impression qu'il était persécuté par ses adversaires politiques, et à lui donner une raison légitime de dissoudre le parlement. Autrement dit, Thabane a dissout le parlement avant qu'il ne dépose une motion de censure contre lui.

La popularité du vice-premier ministre Mothetjoa Metsing montait en flèche et Thabane craignait que son adjoint ne le renverse pour former une nouvelle coalition. C'est pourquoi l'affrontement peut être interprété comme un conflit entre l'armée qui soutenait Mothetjoa Metsing et la police largement favo-

rable à Thabane. Pour asseoir son autorité sur l'armée, Thabane avait congédié le commandant des Forces de défense du Lesotho, le général de corps d'armée Kennedy Tlali Kamoli, qu'il avait remplacé par le général de brigade Maaparankoe Mahao. Cette mesure s'est avérée contre-productive puisque le général de corps d'armée Kamoli s'est allié au vice-premier ministre Metsing pour inciter le parlement à déposer une motion de censure contre Thabane. Comment éclairer cette situation ? Je propose quatre explications possibles.

1. Des institutions étatiques instrumentalisées

L'armée a été instrumentalisée au point de devenir un outil docile à la disposition des dirigeants de l'armée et de l'État pour lutter contre leurs adversaires. Les dirigeants politiques qui ne bénéficient pas du soutien militaire se tournent vers la police pour consolider leur pouvoir. Après avoir été instrumentalisée, l'armée s'est elle-même instrumentalisée, autrement dit, après avoir été une institution partisane politisée, elle s'est mise à diriger le pays en son propre nom. En d'autres termes, l'armée du Lesotho a outrepassé son mandat, abusant de ses structures, de ses mécanismes et de son autorité. Cette perspective n'explique toutefois pas entièrement le rôle du monarque.

2. Une monarchie constitutionnelle affaiblie

La constitution du Lesotho paralyse la monarchie en lui proscrivant tout engagement politique²⁶. Le roi se contente d'entériner les décisions du premier ministre et du parlement. Les mains liées par la constitution, il s'efforce sans cesse de ne pas donner l'impression qu'il soutient l'un ou l'autre parti politique du Lesotho. L'affaiblissement du roi par la constitution a placé ce dernier dans une position de spectateur alors que l'armée et le gouvernement se partagent le pouvoir véritable. Ainsi, *l'Annexe 1 de la Constitution du Lesotho* est sans doute l'élément le plus paralysant pour la monarchie, puisqu'elle précise dans la Prestation de serment du Roi ou du Régent :

Devant Dieu tout-puissant et dans la pleine application des responsabilités et devoirs de la haute fonction de Roi (Régent), ainsi que de la nature et de la force contraignantes de ce serment, je jure respecter et observer les dispositions de la Constitution et toutes les autres lois du Lesotho, et de m'acquitter de mes devoirs de sorte à préserver le caractère de la monarchie comme symbole de l'unité de la Nation Basotho, et par conséquent de m'abstenir d'impliquer la monarchie de quelque manière que ce soit dans la politique ou dans un quelconque parti ou groupe politique.

QUE DIEU ME VIENNE EN AIDE²⁷.

L'émasculature de la monarchie a incité le roi à s'allier avec l'armée afin de contrôler l'évolution politique du Lesotho. Cette idylle entre le monarque et l'armée a commencé vers 1986 au moment où l'armée a évincé Ntsu Mokhehle, le président du parti BCP démocratiquement élu. La monarchie est par conséquent largement considérée comme un adversaire politique, bien qu'elle apparaisse comme un partenaire secondaire de l'armée et des politiques. On peut affirmer que les coups d'état du Lesotho sont dus à l'absence de solution apportée au coup d'état précédent. La CDAA a systématiquement échoué à résoudre la récurrence des putschs au Lesotho. Elle s'est contentée de trouver des compromis sporadiques apportant des solutions provisoires sans régler les problèmes réels. L'obsession de la CDAA pour les élections qu'elle considère comme l'antidote des problèmes de gouvernance dans la région est déconcertante. Depuis les élections de février 2015, le Lesotho continue d'être confronté aux mêmes problèmes et au risque de devenir un état failli, puisque le pays est actuellement classé dans la catégorie « *high warning* » (avertissement élevé) de l'indice des états fragiles (*Fragile States Index*)²⁸. Il occupe la 72^e place du classement sur 172, tandis que le Swaziland arrive en 51^e position, la République démocratique du Congo en 4^e position et le Sud-Soudan en 1^{re} place. Seuls 6 pays africains sur 55 sont moins bien notés que le Lesotho.

Le rôle des outsiders dans la récurrence des coups d'état militaires au Lesotho ne peut être surestimé. Entièrement enclavé dans l'Afrique du Sud, le pays dépend des revenus générés par la vente d'eau issue des montagnes lesothanes à la société Rand Water, qui assure la distribution de l'eau en Afrique du Sud. Par conséquent, l'Afrique du Sud a des intérêts directs constants au Lesotho, ce qui en fait une partie prenante à part entière de ce qui se produit ou non dans le pays. D'un autre côté, le Lesotho est un pays pauvre d'environ deux millions d'habitants, dont la population active forme l'essentiel des travailleurs migrants employés dans les mines sud-africaines. Excessivement dépendants de cette activité, les Basotho constituent un énorme réservoir de main-d'œuvre bon marché pour les mines sud-africaines, qui ont intérêt à préserver cette situation en entretenant l'instabilité, la pauvreté et l'absence globale de développement au Lesotho. Le maintien de ces matrices de pouvoir colonial asymétrique est au cœur de la colonialité du pouvoir.

L'armée du Lesotho entretient des rapports de longue date avec le régime de l'apartheid, tandis que les mineurs basotho sont largement représentés au sein du syndicat sud-africain NUM (South Africa's National Union of Mineworkers). Le NUM est membre de la fédération syndicale COSATU (Confederation of South African Trade Unions), elle-même membre de la triple alliance qui regroupe l'ANC (African National Congress), le SACP (South African Communist Party) et la COSATU. Ces relations font des mineurs basotho des acteurs clés de la poli-

tique sud-africaine, surtout lorsqu'il s'agit de participer aux grèves prolongées qui ont des répercussions désastreuses sur l'économie de l'Afrique du Sud. En déstabilisant l'économie lesothane, l'Afrique du Sud tentera de rendre les conditions de vie difficiles au Lesotho pour pouvoir contraindre les mineurs à reprendre le travail en cas de grève prolongée.

Les disputes et querelles internes au sein de la Royal Lesotho Defence Force (RLDF) sont l'un des facteurs déterminants dans la récurrence des coups d'état dans le pays. Les troupes de la RLDF se plaignent constamment de leurs faibles salaires et de leurs mauvaises conditions de travail (à l'évidence, elles comparent leur situation à celle de leurs homologues de la South African National Defence Force). Elles sont par conséquent prêtes à soutenir avec zèle l'exécution de tout putsch leur promettant des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail. Si l'on pousse ce scénario à l'extrême, on peut envisager que les officiers subalternes sont eux-mêmes à l'origine des coups d'état, comme le démontre leur propension à soutenir les diverses factions politiques du pays, y compris la monarchie.

3. Des partis faibles et incompetents et des alliances versatiles

Une fois au pouvoir, les partis politiques du Lesotho ne parviennent pas à contrôler l'armée dont ils deviennent les subalternes. Ils n'ont par ailleurs jamais réussi à s'institutionnaliser ou à s'organiser de sorte à pouvoir stabiliser la vie politique du pays. Leurs structures fragmentées les réduisent à des luttes de pouvoir intestines qui les ont conduits à perdre tout lien avec la population, la politique des partis au Lesotho est une lutte au coude à coude pour le leadership²⁹. Le contraste avec l'organisation de la RLDF, qui apparaît comme l'institution dominante sur la scène politique lesothane, est saisissant. Il n'est pas étonnant de voir que le Lesotho compte 21 partis politiques pour quelque deux millions d'habitants et 850 000 électeurs. La politique est pour beaucoup le seul moyen de gagner leur vie dans le pays, d'où la prolifération de petits partis sans partisans ni structures. Au bout du compte, l'armée considère qu'il est de son devoir de contrôler cette « industrie ». L'incompétence de ces partis s'exprime dans leur différence, qui se limite à leur couleur officielle, le reste étant plus ou moins identique. De plus, ces partis politiques souffrent d'un manque de démocratie interne. Espérer d'eux qu'ils dirigent démocratiquement le pays relève donc de l'utopie. Cette absence de fondement démocratique au niveau des partis crée un terrain propice aux coups d'état. Bien que plausible, cette perspective ignore cependant le rôle du colonialisme dans les crises que connaît le Lesotho.

4. Tentative d'explication décoloniale des coups d'état du Lesotho

D'un point de vue décolonial, les causes des divers coups d'état du Lesotho sont à chercher dans la colonialité. Les colonisateurs britanniques ont instauré la dynastie Moshoeshoe pour remplacer la chefferie fédérale qui existait avant la conquête. Ce qui a rendu furieux les autres royaumes aliénés dans le processus. Ce mécontentement face à leur destitution demeure un sujet de controverse dans la politique actuelle du Lesotho. D'un autre côté, l'absence de véritable développement induit par l'approche développementaliste prônée par Truman a laissé le Lesotho et les Basotho aux prises avec la pauvreté et le « sous-développement ». Le développementalisme de Truman consiste à occidentaliser les pays non occidentaux par l'adoption de diverses méthodes « missionnaires », la démocratisation forcée et différentes formes d'aide au développement³⁰. Cette conception s'oppose à la conférence de Bandung, qui a eu lieu en 1955 et définit le développement comme une libération vis-à-vis de la domination politique, économique, idéologique, épistémologique et sociale imposée par le colonialisme et la colonialité³¹. Autrement dit, les problèmes du Lesotho sont dus à la recherche du mauvais type de développement, à savoir un développement qui maintient le pays dans le sous-développement. Le véritable développement est la suppression de la colonialité. Il est clair que le Lesotho manque d'idée sur la manière de faire progresser le pays. Cette situation est le fruit de la tâche ingrate qui consiste à s'appuyer sur un esprit décolonialisé pour se décolonialiser soi-même.

Le projet colonial a réussi à créer ce que Mamdani appelle des « états bifurqués », habités par deux types de populations : les citoyens et les sujets³². Mamdani soutient que la crise de l'Afrique postcoloniale n'est pas tant liée à la manière dont elle a été exploitée, qu'à celle dont elle a été gouvernée. Autrement dit, c'est le mode de gouvernance des colonisateurs qui l'a rendu ingouvernable. Selon lui, le gouvernement colonial a créé et décentralisé le despotisme, un phénomène comparable aux problèmes actuels du Lesotho. Les chefs ont été soumis et obligés de se retourner contre leur peuple, devenant ainsi les informateurs et les gardiens autochtones de l'état colonial. Partout ailleurs en Afrique, les différences tribales ont été transformées en une ressource coloniale appelée ethnicité. Au moment de son « indépendance », le Lesotho était confronté à un choix difficile, qui selon Mamdani consistait soit à coopérer avec les despotes décentralisés, soit à les détruire³³. Ces despotes qui étaient parvenus à maîtriser l'art d'opprimer le peuple se sont unis pour former l'élite politique, militaire et monarchique de l'actuel Lesotho.

Les citoyens disposent de droits tandis que les sujets sont privés d'une grande partie de leurs droits, y compris le droit aux droits. Les tribus se sont vu refuser

« l'espace pour s'unir au sein d'une identité majoritaire en étant fracturées en différentes mini-tribus et minorités concurrentes³⁴ ». Au Lesotho, ce sont les nombreuses chefferies, qui avaient l'habitude de coexister et d'exercer le pouvoir à tour de rôle sur la base d'un modèle fédéral, qui ont fait les frais de cette fragmentation. Imposer un roi unique revenait à concentrer les pouvoirs traditionnels entre les mains d'une seule famille. Cette segmentation s'est accompagnée de la militarisation de nombreux aspects de la vie des Basotho visant à discipliner les sujets coloniaux. Sur ce point, Mbembe a raison de noter que « [...] le modèle de l'état colonial était, en théorie comme en pratique, l'exacte opposé du modèle de discussion ou de délibération libéral »³⁵. Il évoque par ailleurs les différentes formes de violence utilisées à l'encontre des autochtones. Elles incluaient la « violence fondamentale » autorisée par le droit de conquête qui avait également une « fonction instituante » prenant les Africains pour cibles, la « violence légitimante » exercée après la conquête pour établir l'ordre colonial et *banaliser* la réalité coloniale, et la « violence de conservation » introduite dans les institutions et les cultures coloniales pour assurer leur pérennité³⁶. Les coups d'état à répétition de l'actuel Lesotho sont l'héritage de cette « violence de conservation » qui confine, en substance, le Lesotho et les Basotho dans leur rôle de sujets de la colonialité³⁷. Au Lesotho, la violence attribue et réattribue efficacement les pouvoirs et assujettit les autochtones antisystèmes comme ceux qui militent pour un développement inspiré de Bandung.

La corruption des élites lesothanes est indéniable. Il convient cependant de remonter à ses origines pour bien comprendre son ampleur. La colonisation était un vaste système corrompu qui a jeté les bases de l'inclination des élites actuelles pour l'accumulation primitive. Ayant toujours été exposées à des systèmes corrompus, il n'est pas étonnant qu'elles soient elles-mêmes corrompues, avides de pouvoir et ouvertement scandaleuses, car elles ne connaissent pas d'autres systèmes. L'état n'a pas été structuré pour servir le peuple, mais pour servir les élites, et pour être ingouvernable, non viable et improductif. Il est tourné vers l'Afrique du Sud et sa seule source de pouvoir est les casernes soutenues par l'Afrique du Sud.

Les réponses globales aux problèmes du Lesotho sont tout aussi problématiques. Le tristement célèbre programme d'ajustement structurel économique de la Banque mondiale (ESAP) s'est avéré désastreux car il a appauvri les pauvres et a entraîné une crise de la balance des paiements qui a aggravé la situation du pays³⁸. Le Lesotho a connu une croissance globale négative d'environ 1,5 pour cent pendant la période de l'ESAP et, à ce jour, son économie ne s'est toujours pas remise. Avec une économie sabotée, « dysfonctionnelle, défaillante et inefficace »,

la force est le seul moyen de distribuer les rares ressources disponibles, et les acteurs qui se sentent marginalisés réagiront en déployant l'armée³⁹.

Les solutions possibles au problème lesothan

D'un point de vue libéral, diverses solutions possibles à la récurrence des coups d'état militaires sont envisageables. La première consiste à réformer la constitution pour supprimer les entraves au monarque, autrement dit annuler l'Annexe 1 de la Constitution du Lesotho. Cette mesure donnerait le pouvoir politique à la monarchie, freinant ainsi la propension du monarque à se tourner vers l'armée pour trouver une expression politique. D'autres propositions de réforme intéressantes ont été formulées par des politiques comme Ntsu Mokhele, qui suggère d'abolir le royaume indépendant et de l'intégrer à l'Afrique du Sud. « L'option irlandaise » définie par James Cobbe propose un modèle inspiré de l'accord entre le Royaume-Uni et l'Irlande⁴⁰. Un tel accord donnerait aux Basotho des droits similaires à ceux des Sud-Africains mais les deux pays conserveraient leur indépendance. Cette idée risque cependant d'être contestée par l'Afrique du Sud qui nourrit du ressentiment à l'égard de l'immigration massive issue de ses voisins économiquement pauvres. Les immigrants originaires du Zimbabwe et du Mozambique ont notamment été victimes de différents épisodes d'afrophobie⁴¹.

Une autre suggestion consiste à développer des programmes économiques visant à réduire la forte dépendance du Lesotho vis-à-vis de l'aide internationale, des travailleurs migrants et des revenus de l'eau provenant des montagnes nationales. Parmi les pistes explorées figure le développement du secteur touristique, qui recèle indubitablement le potentiel nécessaire pour stimuler l'économie du pays. Les réformes institutionnelles militaires menées par la CDAA et l'UA visaient, entre autres, à recentrer le mandat de la RLDF sur le maintien de l'intégrité territoriale et la défense de la souveraineté du royaume, plutôt que sur « l'intronisation et la détronisation » des rois. Ces mesures doivent être pilotées par l'organe de la CDAA chargé de la politique, de la défense et de la sécurité et par le Comité interétatique de défense et de sécurité. Le Lesotho n'étant pas confronté à une menace militaire immédiate, le moment est venu de réformer son armée. Ces réformes doivent réduire la taille de l'armée pour diminuer les dépenses de l'État, qui ont augmenté pendant des années dans le secteur militaire, tout en améliorant l'efficacité des forces armées. Accoutumée à agir comme faiseur de roi, l'armée risque toutefois de s'opposer à cette option et à toute mesure visant à limiter son pouvoir, en fomentant un putsch pour installer au pouvoir un militaire ou un dirigeant politique conciliant qui ne représente pas pour elle une menace.

À long terme, une démocratisation élargie est souhaitable pour remédier à la fragilité démocratique du Lesotho, qui s'exprime sous différentes formes, dont les coups d'état à répétition. Un monarque doté de pouvoir exercerait une fonction de contrôle comme c'est le cas au Royaume-Uni et au Royaume de Thaïlande. Cette approche s'éloigne de l'accord post-1994 actuel qui fait de l'Afrique du Sud le garant/sponsor de la démocratie lesothane. Pour être stable, la démocratie ne doit pas être importée mais se développer localement, de manière organique. Ce qui, en retour, garantira la suprématie du pouvoir civile sur le pouvoir militaire.

Conclusion

Le présent article examine les coups d'état militaires du Lesotho sous trois angles : les perspectives juridique, démocratique libérale et dé-coloniale. Il relève que la perspective dé-coloniale est la mieux à même d'expliquer le problème persistant de l'instabilité politique du pays, un phénomène engendré par l'instrumentalisation de l'armée par les élites. L'origine du problème remonte à l'époque coloniale, époque à laquelle les Britanniques ont altéré la nature de la monarchie dans le cadre du processus de colonisation du Lesotho en « fabriquant » la dynastie Moshoeshoe. La lutte acharnée pour le contrôle des forces armées, qui oppose le monarque et les dirigeants politiques, n'est que la manifestation d'un problème engendré par la colonialité du pouvoir. Ces problèmes, qui affaiblissent non seulement le Lesotho, mais aussi tous les anciens pays colonisés, doivent être examinés à la lumière des épistémologies dé-coloniales pour être entièrement compris. Il convient de procéder à cette analyse avant de formuler des prescriptions hâtives, qui se sont toutes soldées par un échec car elles proposaient des changements *au sein du* système politique plutôt qu'un changement *du* système politique. La dé-colonialité apparaît comme l'épistémologie nécessaire pour libérer ces peuples qui continuent à vivre comme les sujets coloniaux de matrices de pouvoir coloniales – millénaires.

Notes

1. FERGUSON, James, *The Anti-Politics Machine: Development, Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, Minnesota, MN : University of Minnesota Press, 1994. Voir également JOHNSON LIKOTI, Fako, « The 1998 Military Intervention in Lesotho: SADC Peace Mission or Resource War? », *International Peacekeeping* 14, no 2, 2007, pp. 251–63, www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/13533310601150875.

2. *Lacolonialité du pouvoir* est un concept inventé par Anibal Quijano pour désigner les pratiques colonialistes tenaces et interdépendantes qui régissent les relations de pouvoir, les ordres sociaux et les formes de connaissance qui persistent bien après l'abolition officielle du colonialisme.

3. AMOAH, Michael, *Nationalism, Globalisation and Africa*, New York : Palgrave Macmillan, 2011, p. 73.

4. MCGOWAN, Pat et JOHNSON, Thomas H., « Sixty Coups in Thirty Years—Further Evidence Regarding African Military Coups d'état », *The Journal of Modern African Studies* 24, no 3, septembre 1986, pp. 539–546. doi.org/10.1017/S0022278X00007175. Voir également JOHNSON, Thomas H., SLATER, Robert O. et MCGOWAN, Pat, « Explaining African Military Coups d'état, 1960–1982 », *The American Political Science Review* 78, no 3, septembre 1984, pp. 622–640, doi.org/10.2307/1961833.

5. RUPIYA, Martin et MOTHOGAE, Mpho, « Tracking the 6th Military Coup in Lesotho's since Independence: What Has Changed? », in *The New African Civil-Military Relations*, éd. RUPIYA, Martin, MOYO, Gordon et LAUGENSEN, Henrik, Pretoria, Afrique du Sud : The African Public Policy and Research Institute, 2015, pp. 186–260.

6. GlobalSecurity.org, « Basotho Wars (1858–68) », consulté le 25 juillet 2017, www.globalsecurity.org/military/world/war/basotho.htm.

7. MATLOSA, Khabele et PULE, Neville W., « The Military in Lesotho », *African Security Review* 10, no 2, 2001, pp. 62–74, doi.org/10.1080/10246029.2001.9627937.

8. *Id.*, p. 65.

9. MOTHIBE, Tefetso, « Lesotho: The Rise and Fall of Sharing—1986–1990 », *Africa Insight* 20, no 4, 1990, pp. 242–46, http://repository.hsra.ac.za/handle/20.500.11910/155.

10. Par exemple, Leabua Jonathan, premier ministre du Lesotho au moment de l'indépendance en 1965, a bénéficié du soutien de B. J. Vorster, alors premier ministre d'Afrique du Sud, pour se maintenir au pouvoir après sa défaite électorale en 1970. Le régime de l'apartheid de Vorster a financé l'armée de Jonathan jusqu'en 1982, date à laquelle Vorster a réagi sans pitié aux critiques de Jonathan, lui retirant tout soutien militaire et exécutant de nombreux réfugiés et civils basotho innocents.

11. WARD, Michael, « Economic Independence for Lesotho? », *The Journal of Modern African Studies* 5, no 3, 1967, pp. 355–368, www.cambridge.org/core/journals/journal-of-modern-african-studies/issue/386290CE1E22E5E702C0A839D03AE48D.

12. *Id.*, p. 355.

13. NDLOVU-GATSHENI, Sabelo, « Coloniality of Power in Development Studies and the Impact of Global Imperial Designs on Africa », *The Australasian Review of African Studies* 33, octobre 2012, pp. 155–67.

14. CHABAL, Patrick et DALOZ, Jean-Pascal, in NDLOVU-GATSHENI, « Coloniality of Power », p. 161.

15. KOTZE, Dirk, « Africa's Concept of 'Unconstitutional Change of Government.' How Appropriate? », *Conflict Trends*, 4, no 3, 2013, pp. 3–10, http://journals.co.za/content/accordc/2013/4/EJC146700.

16. *Id.*, p. 4.

17. BRATTON, Michael et CHO, Wonbin, « Where Is Africa Going? Views from Below: A Compendium of Trends in Public Opinion in 12 African Countries, 1999–2006 », Afrobarometer working paper no. 60, Cape Town 8001 Afrique du Sud, mai 2006, http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Working%20paper/AfropaperNo60.pdf.

18. Il existe toutefois quelques exemples de démocraties imposées qui sont devenues de véritables démocraties durables. Parmi ces rares cas figurent l'Allemagne et le Japon de l'après Seconde Guerre mondiale.

19. MALDONADO-TORRES, Nelson, « On the Coloniality of Being », *Cultural Studies* 2, no 3, 2007, pp. 240–270, doi.org/10.1080/09502380601162548.

20. QUIJANO, Anibal, « The Coloniality of Power and Social Classification », *Journal of World-Systems Research* 6, no 2, 2000, pp. 342–86, www.unc.edu/~aescobar/wan/wanquijano.pdf.

21. NDLOVU-GATSHENI, *Coloniality of Power*, p. 14.

22. *Id.*

23. Le coup d'état de 2014 a globalement été interprété par différents gouvernements, notamment aux États-Unis et en Afrique du Sud, comme un affrontement entre la police et l'armée.

24. RUPIYA, Martin et MOTHOGAE, Mpho, « Tracking Lesotho's Sixth Military Coup, 30 August 2014: What Has Changed », in *The New African Civil Military Relations*, RUPIYA, Martin, MOYO, Gordon, et LAUGENSEN, Henrik, éd., Pretoria, Afrique du Sud : African Public Policy and Research Institute, 2015, p. 189.

25. DENG, Francis et al., *Identity, Diversity, and Constitutionalism in Africa*, Washington, DC : United States Institute of Peace, 2008, p. 119.
26. Plus particulièrement, le chapitre 5 de la Constitution du Lesotho, article 99 (4) précise qu'« aucun acte du roi ne peut être valable dans la mesure où il est incompatible avec un acte considéré comme relevant de sa personne en vertu de l'alinéa 2 ou 3 ».
27. Annexe 1 de la Constitution du Lesotho, article 51, Prestation de serment du Roi ou du Régent, www.unesco.org/education/edurights/media/docs/5f117d45be0d3d8ed8e573ee1db7db551ad68565.pdf.
28. Le *Fragile States Index* mesure la fragilité des états qu'il classe dans 11 catégories, qui sont par ordre décroissant : alerte très élevée, alerte élevée, alerte, avertissement très élevé, avertissement élevé, avertissement, moins stable, stable, très stable, durable, très durable (*very high alert, high alert, alert, very high warning, high warning, warning, less stable, stable, very stable, sustainable, and very sustainable*).
29. OLAYELE, Wole, *Democratic Consolidation and Political Parties in Lesotho: Realising Effective and Sustainable Democratic Governance in Southern Africa and Beyond*, Pretoria, Afrique du Sud : Electoral Institute of Southern Africa, 2003, p. 7.
30. HEALEY, Jack, « Lesotho Development Aid Needs New Direction », *Lesotho Times*, 6 février 2016, www.lesotho.com/lesotho-development-aid-needs-new-direction/.
31. MKANDAWIRE, Thandika, cité dans NDLOVU-GATSHENI, Sabelo, « Coloniality of Power in Development Studies and the Impact of Global Imperial Designs on Africa », *The Australasian Review of African Studies* 33, octobre 2012, p. 63.
32. MAMDANI Mahmood, *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton, NJ : Princeton University Press, 1996.
33. *Id.*
34. MAMDANI, Mahmood, *Coloniality of Power*, p. 87.
35. MBEMBE, Achille, *On Private Indirect Government: State of the Literature*, Dakar: Council for the Development of Social Science Research, 2000, p. 6.
36. SYROTINSKI, Michael, *Deconstruction and the Postcolonial: At the Limits of Theory*, Liverpool : Liverpool University Press, 2007, p. 108.
37. NDLOVU-GATSHENI, Sabelo, « Coloniality of Power in Development Studies », p. 51.
38. FOULA, Tabo et GRAFTON, Quentin, « Structural Adjustment in Lesotho: An Evaluation », *Journal of Policy Modeling* 20, no 6, 1998, pp. 791–814, www.researchgate.net/publication/4856280_Structural_Adjustment_in_Lesotho_An_Evaluation.
39. *Id.*
40. COBBE, James, « The Changing Nature of Dependence: Economic Problems in Lesotho », *The Journal of Modern African Studies* 21, no 2, juin 1983, pp. 293–310, www.cambridge.org/core/journals/journal-of-modern-african-studies/article/the-changing-nature-of-dependence-economic-problems-in-lesotho/5F05D00A22F2043F6944B6B9FB6CC3FD.
41. Bien que discutable, le terme *afrophobie* est préféré à celui de *xénophobie* car la haine s'est exprimée contre certaines catégories d'immigrés et non contre l'ensemble des migrants. Les actes xénophobes perpétrés en Afrique du Sud ciblaient, en effet, uniquement des immigrés noirs essentiellement originaires du Zimbabwe, du Malawi, de Somalie, d'Erythrée, du Kenya et du Mozambique. Les immigrés venus des États-Unis, du Royaume-Unis ou d'autres pays européens n'ont jamais fait l'objet d'attaques.